



CENTRE DE FORMATION AUTOMOBILE

288 rue Claude Bernard – BP 235

71011 MACON Cedex

T. 03 85 20 97 00

cfa@mdb.cci.fr

REGLEMENT INTERNAT 2024 – 2025

Le CFA propose une offre d'hébergement complète avec :

un internat de 127 places répartis en 41 chambres sur 4 étages équipées d'une salle de bain, un restaurant-self avec une terrasse, des espaces détente, encadré par l'équipe vie scolaire et un animateur.

1 - L'ORGANISATION

Deux navettes assurent le trajet gare (centre-ville) - CFA à 8h20 et 9h00 (stationnement côté gare routière)

Dès leur arrivée, le lundi matin, avant 9h05, les alternants :

- Déposent leurs bagages, à l'exception de leur matériel scolaire, dans un local prévu à cet effet.
- Se dirigent en cours à la sonnerie de 9h05
- Montent leurs bagages dans les chambres à la fin des cours de l'après-midi.

Départ le vendredi : les alternants déposent leurs bagages dans le local prévu à cet effet, avant 7h30.

Un bus stationné au CFA conduit les alternants à la gare à midi.

2 - L'HEBERGEMENT

Les horaires

- à 7h45 maximum tous les jours : les chambres doivent être libérées et les étages seront fermés.
- Accès aux chambres de 17h30 à 18h45 puis de 19h15 à 7h30 (l'internant étant fermé le temps du repas)
- de 17h30 à 18h45 et de 19h15 à 21h : les apprentis majeurs peuvent quitter le CFA s'ils le souhaitent en se signalant obligatoirement auprès de la vie scolaire.
- à 21h00, les apprentis restent dans l'enceinte du CFA.
- à 22h00, dès la première sonnerie, les alternants doivent être dans leur chambre.
- à 22h15 les alternants doivent être en condition pour se coucher.
- à 22h30, toutes les lumières doivent être éteintes.

La Direction se réserve le droit de modifier ces horaires en cours d'année, le cas échéant.

Les règles d'hygiène et de sécurité

D'une façon générale, sont à proscrire dans les chambres :

- tous les appareils de type : écran plat, console de jeux, instruments de musique, enceinte...
- (Seuls les tablettes et ordinateurs portables sont acceptés). **Le CFA dégage sa responsabilité en cas de vol.**
- tous les appareils électriques de type chauffage d'appoint, petit électroménager (ex : bouilloire ...)
- les aérosols (type déodorant en spray)
- les aliments nécessitant une conservation au frais
- les objets pouvant être dangereux
- tout matériel autre que celui nécessaire à la vie quotidienne au CFA

Cette liste n'étant pas exhaustive, **tout apport d'un matériel quel qu'il soit, et non référencé ci-dessus devra faire l'objet d'une autorisation préalable auprès du Responsable éducatif.**

Il est également interdit :

- d'introduire et de consommer de l'alcool, de stupéfiants ou autres produits dérivés dans les chambres, dans l'enceinte ou aux abords du CFA et de rentrer sous l'emprise de l'alcool et / ou de stupéfiants (des contrôles avec un éthylotest pourront être effectués)
- de toute évidence, de consommer du tabac et d'utiliser une cigarette électronique, une chicha, un narguilé sont également proscrits.
- de jeter quoi que ce soit par les fenêtres
- de visionner des vidéos à caractère violent ou pornographique

- de diffuser sur les réseaux sociaux des vidéos ou des photos relatives au quotidien de la vie en collectivité.
- d'entraver à la sécurité des biens et des personnes en dégradant les systèmes de sécurité.

Le parking :

Le parking mis à disposition à proximité du CFA est un espace public. **Toutefois, le personnel du CFA a un droit de regard. Toute dérive liée à la sécurité routière ou à la tranquillité publique, à des consommations illicites et d'alcool seront sanctionnées.** Cet espace public doit être maintenu en permanence propre en utilisant les poubelles mises à disposition. **Dans cette optique, toutes commandes en ligne et livraisons sont interdites sur le parking comme dans l'enceinte de l'établissement.** En cas de non-respect, des alternants seront sanctionnés et sollicités pour le nettoyage.

Tenue de l'espace hébergement

- les lits doivent être faits impérativement le lundi soir. Les chambres seront contrôlées par le service vie scolaire à 19h30
- **chaque matin la chambre doit être laissée propre, les vêtements ou accessoires doivent être rangés, lits faits, chambres aérées**
- un contrôle des chambres est fait par le personnel du CFA
- **Il est strictement interdit de déplacer le mobilier dans les chambres**
- **Les parties communes (toilettes, couloirs...) doivent aussi être maintenues propres**
- En cas d'oubli de draps, et à titre exceptionnel, une location sera **exigée**

La qualité de repos des apprentis doit être préservée au mieux

- la chambre est un lieu de travail et de repos, à l'exclusion de toute autre activité.
- **le silence doit y régner après 22h30**
- l'utilisation du téléphone portable est à proscrire entre 22h30 et 7h00.
- des écouteurs doivent être utilisés après 22h30

Prise en charge médicale

En cas de maladie, malaise, incident de toute nature, l'équipe de permanence de nuit doit être prévenue immédiatement. L'équipe se rapprochera des services médicaux d'urgence et suivra les instructions de sa Direction.

Tout alternant faisant l'objet d'un traitement médical doit le signaler à la vie scolaire **et remettre ses médicaments et son ordonnance** par mesure de sécurité. Ils seront délivrés à l'alternant selon la prescription médicale et seront restitués le jour de son départ.

Le bon état des locaux et matériels

Chaque alternant possède la clé de sa chambre. Elle lui est remise par la vie scolaire le lundi midi. La clé est rendue à la vie scolaire, par l'alternant, lors de sa dernière journée. **En cas de départ anticipé, ne pas omettre de rendre la clé à la vie scolaire au moment du départ. Si la clé est perdue, elle sera facturée.**

Les occupants des chambres doivent en vérifier l'état en y entrant le lundi soir et remettre un état des lieux signé aux assistants éducatifs avant 18h30. Si une anomalie est constatée dans le courant de la semaine lors du contrôle journalier des chambres, elle sera imputée aux occupants.

Les alternants sont chargés de l'entretien de leur chambre (voir règlement affiché dans chaque chambre, règlement intérieur du C.F.A. en ce qui concerne les dégradations).

Pour toute dégradation anonyme dans un étage, le coût de réparation sera imputé aux alternants.

3 - LA RESTAURATION

Le self du C.F.A. est ouvert du lundi midi au vendredi matin (pas de repas le vendredi midi, sauf alternants avec un emploi du temps spécifique).

Le petit déjeuner est servi de 7h00 à 7h45, les repas sont servis de 12h00 à 13h00 et de 18h45 à 19h20.

Il est demandé aux alternants de respecter ces horaires, aucun repas ne sera servi au-delà de ces plages horaires. Les alternants disposent d'une carte magnétique, strictement personnelle, alimentée par paiement chaque semaine qui leur permet d'accéder au self.

En cas de perte ou de détérioration, la carte est facturée 5 €.

Le déjeuner et le dîner sont obligatoires.

A la fin du repas, **la vaisselle et les couverts doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet et les déchets triés.**

Une tenue et une attitude correcte sont exigées de tous les convives prenant leurs repas et dans la file d'attente.

L'emprunt de vaisselle et couverts n'est pas autorisé.

Aucune diminution de tarif suite à une absence injustifiée n'est admise (voir chapitre "absences justifiées ou injustifiées" du règlement intérieur). Les régularisations éventuelles sont faites en fin de période sur la suivante.

Les internes sont tenus de prendre leur repas au self, c'est pourquoi les livraisons de nourriture ou de courses sont interdites.

4 - L'ANIMATION ET LES LOISIRS

Maison des apprenants

Accès libre

Salle de détente

Ces salles sont ouvertes chaque jour par les assistants éducatifs entre 20H00 et 21H45. Les apprentis pourront profiter de jeux de sociétés, d'une console de jeux et de livres/BD/mangas dans cet espace. Le matériel ne doit en aucun cas quitter la salle de détente.

Jeux

Billard, tables de ping-pong, baby-foot, jeux de fléchettes, console de jeux, jeux de société, boules de pétanque, bornes d'arcade.

Toute détérioration ou perte du matériel emprunté entraînera la facturation à l'alternant emprunteur.

Animations

Des animations sont organisées à la fin des cours (bowling, karting, trampoline-park, activités sportives, théâtre, etc...) et sont encadrées par un animateur.

Des sorties peuvent avoir lieu dans la semaine. Seuls sont autorisés à participer à ces sorties, les alternants majeurs et les mineurs possédant une autorisation parentale. Selon les activités, une participation financière pourra être demandée.

Appui scolaire

Une aide individualisée est proposée aux internes. Des études encadrées par les assistants éducatifs pour les apprentis de première année pourront être mises en place.

Les apprentis pourront occuper sur demande une salle de travail.

Informatique

Un accès WIFI est également à disposition de 7h30 à 22h30. Chaque alternant possède un identifiant et un code lui permettant d'accéder aux réseaux informatiques pédagogiques et au WIFI. Ces codes sont donnés en début d'année. Les salles informatiques peuvent être mises à disposition le soir sur demande auprès du service vie scolaire, pour une utilisation pédagogique.

La Direction déléguée à la vie scolaire et son équipe reste à votre écoute.

Fait à Mâcon, le 05/07/24

Pour l'équipe de Direction



David ROUSSEAU